



# LE PATRIOTE FRANCAIS.

calme et le sang-froid qui conviennent à de vrais hommes; au lieu de chercher à éclairer l'opinion par une étude sérieuse, approfondie, incessante, de tout ce qui doit vous mettre à même d'asseoir un jugement sûr, dépouillé de toute passion, de tout préjugé, sur les affaires ou les questions qui vous sont soumises; au lieu de vous entourer des conseils de vos nationaux, qui sont naturellement les meilleurs juges de ce qui convient à leurs intérêts, de chercher à connaître l'opinion de la majorité, en écoutant des hommes de toutes les classes, de toutes les professions, que faites-vous?

Vous ne vous enquerez que d'un petit nombre d'individus, que vous affectionnez tout particulièrement; les uns, parce qu'ils flattent vos passions du moment, sans vous apercevoir qu'ils ont un intérêt puissant à vous induire en erreur; les autres, parce qu'ils sont "riches", sans se soucier que la richesse, qu'elle qu'en soit l'origine, rend presque toujours les hommes egoïstes et peu aptes à donner un conseil où le cœur et la raison doivent dominer l'intelligence. Enfin ceux-ci et ceux-là, parce qu'ils ont de belles manières, et qu'au besoin ce sont de jolis meubles dans un salon diplomatique. Pauvre espèce humaine! à combien d'aberrations et de folies n'es-tu pas sujette.

C'est cependant avec ce joli matériel de science, ces éléments incohérents, ces "oracles" de la population, qu'on prétend diriger les affaires de la France; éclairer le pays et le gouvernement du Roi.

Nous avons parlé ici en théorie générale des agents que le ministère nous a imposés depuis le traité Mackau; mais qui ne reconnaîtra que ceci s'applique parfaitement à notre consul général, qui semble avoir été fondu dans le même moule que ses chers collègues? (La suite à demain.)

Nous croyons être agréables à nos lecteurs de Montevideo, et utiles à ceux qui nous lisent en Europe, en traduisant l'article suivant extrait du *Nacional* du 19 décembre

prochain à prendre, c'est de nous assurer de la charmante personne et de le débarrasser de l'engagement qu'il a maintenant en sa possession.

Rien de plus facile, dit le tout-le-duc; quelques-uns de nos gens suffisent à exécuter cette double besogne. Tel était l'entretien quo doña Inés, que de vagues soupçons tentaient attentive, avait surpris sans être aperçue.

Et elle accourut, la terreur dans l'âme, en prévenir Féliciano.

— Mais comment soi? demanda ce dernier. Ne savez-vous pas que je suis ici prisonnier?

— Oui, répondit vivement la jeune femme; mais ce palais est plein d'issues secrètes. Venez, venez, nous en trouverons peut-être une qui ne sera point gardée. Une fois dehors, nous sommes perdus si vous ne parvenez à reprendre le brouillon de lettre que vous leur avez confié et qui est dans les mains du marquis.

— Mais comment le pourrai-je?

— Je vous le dirai; mais venez, je les entends qui s'approchent. Une minute de plus ici, et tout est perdu!

Féliciano ne se fit pas répéter l'invitation. Il suivit Inés à travers le dédale de cet immense palais; des pas pressés en ébranlèrent bientôt les vastes corridors. Il leur fut évident qu'on était à leur poursuite. Heureusement ils purent échapper à toutes les recherches, et en peu

écrit avec beaucoup de convenance et de sagacité. Cet article renferme des considérations du plus haut intérêt, et contribue, nous n'en doutons pas, à faire envisager, sous son véritable jour, la dernière et monstrueuse exigence du M. le consul général de France.

Au nom du Roi, M. Massieu et M. Pichon ont assuré à leurs compatriotes une honteuse amnistie, un contrat nul, parce qu'il n'a point été autorisé par les personnes à qui il s'adresse, ni même par le Roi de France, s'il est vrai qu'il ait ordonné de dénationaliser les Volontaires; un libelle destiné à corrompre la morale, à semer le découragement, à tromper, à provoquer des trahisons, des désertions dans la garnison d'un pays ami auquel le gouvernement de la France doit tant, et dans une guerre où il est enjoint aux agents français de garder, d'après un ordre du Roi, la plus stricte neutralité.

M. Massieu et Pichon profanent le nom de leur Roi, la France et ce même Roi leur en demanderaient un compte rigoureux. Ils le profanent, non seulement parce qu'ils s'en servent à la tête d'un document immoral; puisqu'il est lâche, tissu de mensonges, et qu'il a pour but de provoquer la déstabilisation, — mais parce que au nom du Roi ils reconnaissent Président de cette République, et traitent comme tel, un révolté, un infame assassin, que le Roi de France n'a jamais reconnu que comme un des chefs de Rosas; avant le traité Mackau en le faisant hostiliser comme un ennemi de la France, et après en ne le reconnaissant pour rien, non concluant avec lui aucun traité relatif à cette République, et en n'accréditant pas de lui aucun agent.

Ils profanent aussi le nom du Roi en le mettant dans un document perfide tendant à subvertir l'ordre public, à renverser dans des torrents de sang un gouvernement ami et reconnu par la France, à violer tous les principes du droit des gens, à consacrer l'abus de cette force armée, que la France paie de ses contributions, non pour commettre à l'étranger des actions iniques, non pour exciter des sentiments d'indignation et de haine envers le gouvernement du Roi des français, non évidemment pour tyranniser cruellement les fils de la France qui cherchent fortune loin de leur pays; mais pour la faire apprécier et respecter à l'étranger, pour qu'elle soit utile aux français qui exercent ailleurs leur industrie à l'ombre de sa protection. Ils profanent enfin le nom du Roi, en le plagiant au commencement d'un document qui exclut entièrement la convention d'amitié et de navigation conclue en 1820, entre notre gouvernement et le Roi des français; car s'il est vrai, comme l'assurent MM. Pichon et Massieu, que Oribe est le président de la République, ceux qui, lors contre l'autorité de ce Président, ont conclu une convention avec S. M. le Roi des français sont des révoltés, et aucun gouvernement légalement constitué ne peut traiter avec des révoltés, qu'il reconnaît pour tels, sans se déshonorer et sans frapper tous ses actes de nullité. En attendant, nous accu-

d'instants ils eurent franchi le seuil sans avoir été aperçus.

## VII.

### LES DEUX ORDRES.

En sortant de l'hôtel du due d'Escaños, doña Inés et Féliciano se rendirent chez la señora Carmina. C'était le seul endroit où ils pussent aviser sans crainte au parti qu'ils avaient à prendre. Ils n'avaient pas un instant à perdre; il fallait qu'ils rentrent sans délai en possession du brouillon du madrigal que le cardinal avait adressé à la reine, et dont les conjurés, y compris Mme des Ursina, les avaient si perfidement dépossédés. La seule possession des deux amans était attachée à la possession de ce brouillon de lettre, depuis que le marquis de Los Herreos et la princesse des Ursina avaient résolu, en cas de succès, de considérer comme nulle la renonciation du marquis à la main de doña Inés, et le consentement de la princesse au mariage de la jeune fille avec Féliciano. Malgré l'assurance et la fermeté de son caractère, doña Inés ne se dissimulait pas la gravité des obstacles qu'ils avaient à surmonter.

— Eh bien! leur dit la digne épouse de Domingo aussitôt qu'elle les aperçut, quel air abattu vous avez! Vous seriez-il donc arrivé quelque fléau contre-temps?

Pour toute réponse, doña Inés la prit de les accompagner dans une chambre où ils pussent tenir conseil avec

sous devant la population française du Rio de la Plata, devant les agents et les mariniers du Roi de France dans tous les pays, devant les chambres, les ministres et le conseil d'Etat réunis à Paris; enfin devant la Presse étrangère, nous accusons M. l'amiral Massieu et M. le consul Pichon d'avoir profané le 15 du courant, dans un document révélé de leur propre signature et de leur cachet, le nom du Roi de France qui aurait dû être sacré pour eux.

Leissions de côté toute considération sur un consul accrédité près de notre gouvernement, qui cache sa connaissance, et violent les lois qui prohibent toute communication avec le camp ennemi, s'y transporte sûrement et y contracte des amitiés pour les déserteurs d'un gouvernement près duquel il est accrédité.

Leissions l'insulte que cet infame document dirige contre ce pays, et les regards de respect, de justice que les agents d'un pays civilisé doivent avoir pour les pays qui sont en paix avec leur gouvernement.

Depuis le mois de décembre de l'année passée, le consul Pichon, égaré par quelques bâtonnillages, n'a cessé de courir pour Rosas et sa Mas-horca; c'est à cela qu'il a employé tout son temps; et si M. Pichon prétend que c'est une calamité, qu'il nous cite devant la loi, ou qu'il entre dans une discussion sur ses actes, comme homme public et comme homme privé: devant le tribunal comme dans les colonnes de notre journal, nous lui prouverons qu'il n'a point dûment rempli les ordres de son gouvernement, qu'il est un mauvais consul, complice de l'infame Léonard de Souza Acevedo Leite. Quant à M. Massieu de Clerval, soit peu d'agacilité, soit avec ou sans intention; (peu nous nous importe l'origine de ses actes, les résultats patient) depuis qu'il a mouillé, avec ses navires dans notre port, il n'a fait, en secondant les plans de M. Pichon que semer l'anarchie dans la population française et menacer avec son escadre, non pas la mas-horca, ennemie de la France, mais les frères des français, les alliés de la France, le gouvernement moral et juste qui combat dans le Rio de la Plata pour la liberté et la civilisation.

Dans les articles de leur capitulation, M. Pichon et Massieu démontrent cette crasse inhabile qui caractérise tous leurs actes au Rio de la Plata. Nous avons suffisamment parlé sur la reconnaissance qu'ils font d'Oribe comme Président de cette République. Nous nous entretiendrons peu sur le tonneau et la rédaction des articles. M. Pichon et Massieu n'ont été adroits que dans une chose; c'est qu'ils ont eu le bon de ne point publier les propositions qu'ils ont faites à Oribe, mais seulement les réponses qu'ils en ont reçues, ce qui fait voir que la diplomatie de la mas horca a su se moquer et décevoir celles de M. Clerval et Pichon.

Examînons rapidement cette capitulation. L'introduction parle des français et s'adresse à eux; mais d'après le

Domingo... sans craindre d'être entendus par quelques oreilles indiscrettes.

Lorsqu'ils se croirent en sûreté, donna Inés raconta à l'excellente femme tout ce qui s'était passé. Un long silence suivit cette révélation.

— Quand je vous le disais, dit soñin Domingo en secouant la tête, que tout cela, mon jeune bachelier, ne vous mènerait à rien de bon!

Tais-toi, Domingo! tu desespères toujours de tout! interrompit Carmina.

— Oui, notre sort est sérieusement compromis, dit à son tour Inés; mais tout n'est pas encore désespéré.

— Serait-il possible? demanda le bachelier en relevant la tête.

— Ecoutez moi bien, reprit la jeune fille, dans l'esprit de laquelle une idée lumineuse venait de naître, vous, Féliciano, vous allez, sans perdre de temps, vous rendre chez le cardinal.

— Dans quel but?

— Vous le saurez plus tard. Vous lui demanderez un ordre d'arrestation ou blanc et un assi-conduit.

— Pourquoi faire?

— Cela ne vous regarde pas.

— Mais ces papier, il me les refusera.

(La suite au prochain numéro.)

# LE PATRIOTE FRANCAIS.

consulat de France ceux qui ont les armes pour défendre cette capitale ne sont plus français; — Des français arrivés, a dit le Patriote, avec justice, il n'y en a plus, et M. le consul le sait bien, puisqu'il leur a retiré le droit d'porter ces armes, en leur retirant leurs couleurs. Il le sait bien, puisqu'il a refusé d'enregistrer comme tels, des actes de décès, de mariages ou de naissance des Légionnaires. — Ou le consul a dépossédé d'une manière indigne les légionnaires de leur nationalité, ou il n'y a point de français parmi eux. Remarquez l'impartialité de l'amiral et du consul dans ce préambule : les français qui défendent cette ville sont enjoint de déposer les armes, et d'en passer sous silence ceux qui sont avec les ennemis, et qui attaquent cette ville. Par hasard M. l'amiral et M. le consul ont-ils reçu des instructions pour soumettre cette ville à Ross? Est-ce un acte légitime pour les français qui s'enrôlent dans les rangs de Ross, et est-ce un crime de se mettre avec le gouvernement Oriental? Pourquoi ne font-ils pas une capitulation avec ce dernier pour obtenir une amnistie pour les français qui sont avec Oribe? Pourquoi ne se chargent-ils pas de l'imprimer et de la faire parrainer dans l'armée d'Oribe?

L'article 1er de l'amnistie contient une clause qui le rend complètement illusoire, et annule entièrement les garanties que M. Clerval et Pichon ont voulu obtenir pour les Légionnaires qui déserteraient les rangs de l'honneur et de la civilisation. Oribe, qui dans toutes ses réponses ne parle jamais des Légionnaires, mais des français, et qui peut prouver à tout moment à l'Amiral et au Consul avec leurs propres déclarations, que les Légionnaires ne sont pas français, dit, qu'il respectera les français *sous les droits naturels de la propre défense de ladite République*; de ces droits il est l'unique chef, il pourra leur donner l'étendue qu'il lui plaira, étant sûr de pouvoir toujours, en les invoquant, se défendre du tout égorgement, de toute expropriation ou expulsion qu'il lui plaira de commettre; ainsi, ajoute-t-il encore, les droits de l'armée sont mes ordres; presque toute l'armée & ses ordres se composent de troupes de Ross qui est son chef et le juge de ces droits, par conséquent, n'est pas Oribe, mais Ross, où quelques uns de ces basques auxquels cet égorgeur remettra le soin de sa publication et son interprétation. Oribe déclare que tous les articles suivants sont sous cette restriction. Comme Oribe et Ross sont les législateurs et les juges de ces droits, comme ces droits ne sont point formels et définitifs et comme le consul et l'amiral ne se réservent aucune faculté pour examiner sa légalité, ou la justice de son application, les français restent toujours sujets aux procédés arbitraires et sanglants de la basque, comme ils l'étaient avant la publication de cette amnistie, lorsqu'ils venaient à tomber entre les mains des tirailleurs ennemis, qui parcourraient la ligne extérieure de cette place.

L'article 2e n'a aucune importance et se trouve sous la restriction qui convient aux droits de la République ou de l'armée que commande Oribe.

L'article 8e présente le même cas. Heureusement qu'il a rapport à un événement qui n'aura pas lieu, parceque Oribe et sa basque ne sont pas des hommes propres à une telle entreprise. On y voit cependant la pieuse intention du Président de la République, de livrer au pillage cette ville, puisqu'il prévoit tous les français d'abord un pavillon français, afin d'éviter toute erreur.

Les articles 4 et 6, sujets comme les autres à ce qu'exigent les droits de la République, et de l'armée de Ross, ne promettent rien, n'assurent rien, et valent tout égalant comme s'ils n'avaient point été écrits.

Le 6e est dans le même cas, avec la différence qu'Oribe le rappelle seulement en tant qu'il dépend de lui; mais comme il parle de contributions, que les Chambres locales peuvent voter, comme il est si réel pour la légalité et qu'il n'offre rien pour restreindre la liberté des Chambres basques sur les impositions; quand on imposera à nos français, qui sont pris les armes, un tribut si excessif qu'il sera obligé d'abandonner le pays, ou de mourir de faim; il pourra assurer que quasi à lui il a fait tout ce qu'il a pu pour accomplir cet article, et comme il n'est point obligé à faire des choses qui ne dépendent pas de lui, on ne peut point l'accuser de l'avoir violé.

Termisons. Les articles de cette amnistie ne prospèrent pas seulement les profits de l'infamie; ce n'est qu'un piège grossier tendu pour y prendre la vie et les biens des français, ce n'est qu'un mouvement de la haine coupable d'Oribe, que le sang seul peut assouvir, et de l'extrême inhabilité de l'amiral et du consul qui ont admis et qui ont présenté comme garanties, d'insolents et d'astreignantes contre le sens commun et l'honneur des Légionnaires.

(Nacional.)

Nous croyons devoir avertir nos compatriotes de se tenir en garde contre les bruits rependus, de nouvelles intimations qui auraient été faites par M. Massieu de Clerval, au gouvernement de la République Orientale, ces menaces vraies ou fausses ne doivent alarmer personne, parce que nous avons l'assurance que les instructions des cabinets anglais et français, sont positives sur le maintien et l'observance de la plus stricte neutralité et nous croyons fermement que si M. de Clerval ou le consul voulurent interpréter ces instructions comme ils l'ont fait jusqu'à ce jour, M. le Comodore Purvis qui comprend et pratique bien ses devoirs, ne souffrirait pas qu'aucune violence soit faite à une nation amie de la sienne et près de laquelle il a été envoyé pour protéger et non détruire le gouvernement établi.

N'ajoutons donc aucune foi aux alarmistes qui, en dernier recours, voudraient nous effrayer avant de se sauver.

Ce qui paraît donner quelque consistante à ces bruits, c'est le départ certain de Mme. Pichon pour Buenos Ayres et celui de l'ami intime du consul, M. Ragnin, pour la Colombie et M. Brayer pour une autre destination.

A dater de ce jour, le blocus de ce port par l'escadre de Brown, par ordre et sur l'intimation de M. le comodore Purvis, est suspendu jusqu'à ce qu'il ait obtenu satisfaction de la violation des propriétés appartenant à des sujets anglais.

Avant-hier on employa des navires de guerre français à force la consigne de la sentinelle de garde au mole, et à embarqué quatre hommes incognitos.

Hier un autre a voulu faire la même chose; mais il a été surpris au moment où il distribuait de vieilles papeteries à quatre basques espagnoles. Deux de ces derniers ont été pris. Ils déclarent avoir été à la maison de M. le consul Pichon d'où ils sont sortis avec ledit employé, qui pour les faire embarquer leur a distribué de vieilles papeteries. On a fait une enquête qui se trouve entre les mains du gouvernement. Les quatre basques espagnoles dont nous parlions sont déserteurs des corps de la ligne.

(Nacional.)

Nous traduisons les nouvelles suivantes du British Patriot, journal qui se publie à Buenos-Ayres sous l'influence et à la solde du dictateur. Elles sont importantes en ce qu'elles confirment ce fait : c'est que les instructions de l'amiral attendu en remplacement, de M. Massieu de Clerval, sont d'observer la plus stricte neutralité. Nos lecteurs sauront du reste en tirer les déductions qu'elles comportent.

Du British Patriot du 16 décembre.

La corvette française la Coquette arrivée dernièrement à Montevideo d'après les di-t-on fait partie d'un renfort de forces navales, envoyé dans le Rio de la Plata sous le commandement d'un nouvel amiral qui doit remplacer Monsieur Massieu.—Le manque d'énergie dont a fait preuve Mr. Massieu dans les dernières transactions qui ont eu lieu entre lui et le gouvernement Riveriste aurait, d'après le gouvernement français à adopter cette mesure. Le Ministre actuel de la marine est Mr. le Barre Mackay, et nous ne doutons pas qu'il ait fait un chose convenable.

Le nouvel amiral est attendu dans les jours à venir mais qu'a son arrivée des mesures radicales seront prises pour détourner les français réfugiés de Montevideo.

## LEGION DES VOLONTAIRES.

ETAT des entrées, sortants et mutations du 15 au 16 décembre 1842.

	Premier Bataillon.	Sortants.
Tous.	Bord Auguste.	Total..... 2
	Sortants.	Troisième Bataillon.
		Entrants.
Lartigue.	Mortagne.	
	Sortants.	Soldberry Pacl.
		Salisbury Distrund.
Ameron.	Total..... 3	Ameron.
	Entrants.	
		Artillerie.
		Sortants.
Muzaz.	Mutations..... 1	
	Entrants..... 1	
	Sortants..... 1	
		Le commandant chargé de visiter l'hôpital le 17 décembre 1842, M. Joobert.
		Montevideo, 16 décembre 1842.
		Le commandant :
		OYENARD.
		Entrants.
		Du 16 au 18.
		Musique.
		Sortants.
		Jacques, clarinette, a déserté avec armes et bagages.
		Premier Bataillon.
		Decamp Jean.
		Poncas Joseph.
		Total..... 2
		Deuxième Bataillon.
		Sortants.
Bibé.	Troisième Bataillon.	
	Entrants.	
Gelas Antoine.	Musique.	
	Sortants.	
Parry Baptiste.	Laclotard.	
	Sortants.	Total..... 2
		Quatrième Bataillon.
		Entrants.
Jaureguy Pierre.	Artillerie.	
	Sortants.	
Bernaten.		
Etat des hommes appartenant à la ligne, renvoyés de la ligne.		
Hil François.	Musique.	
Robles.	Sortants.	
Camps.	Soler.	
Ridges.	Ahison.	
	Nissim.	
	Total..... 6	
Mutations..... 2		
Entrants..... 2		
Sortants..... 14		
		Le commandant.
		OYENARD.
		Entrants.
		Du 18 au 19.
		Musique.
		Sortants.
Oymbourous Jacques.		
	Premier Bataillon.	
	Entrants.	
Laporte Bernard.	Sortants.	
Mondoni.	Guadalupe.	
Gorsere.	Covina.	
Brisse Pierre.	Laporte Bernard.	
Morlance.	Saborville.	
	Total..... 0	

# LE PATROTE FRANCAIS.

	Douzième Bataillon.
	Entrants.
	Capdeville Jean.
	Lapicotte Charles.
	Total..... 3
	Troisième Bataillon.
	Entrants.
	Bonie Charles.
	Lacroix Jean.
	Bierre Marcelin.
	Taguery Joseph.
	Monteverras.
	Mian Charles.
	Total..... 10
	Sortants.
	Briant Béreard.
	Quatrième Bataillon.
	Entrants.
	Julien Jean.
	Egidot François.
	Chabaneau Pierre.
	Fabordy Bernard.
	Total..... 4
	Sortants.
	Recart.
	Locaboure Auguste.
	Total..... 2
	Artillerie.
	Entrants.
	Dainé.
	Avernal.
	Entrants.
	Lopez Raymond.
	Sortants.
	Souillac Pierre.
	Mutardes.
	Entrants.
	Sortants.
	Le commandant chargé de visiter l'hôpital le 19 de novembre 1843, M. Ceranget.
	Le commandant, OTENARD.

## AVIS DIVERS

### AVIS

Les personnes qui ont des comptes à régler avec feu le Sr. Pierre Caraquell sont invitées à les présenter à MM. les administrateurs de l'hoirie, rue de Sarandi numéro 149.

H. Roustan.  
A. Boule.  
J. Courte.

### AVIS.

A vendre le patronage d'un jeune domestique de l'âge de 16 ans, sachant laver, coudre, repasser, cuisiner et apte à toute espèce de service intérieur d'une maison étant vendus par nécessité des ses maîtres, elle sera passée à meilleur marché que ce quelle a. conte: la personne qui désirerait en faire l'achat peut passer à ce bureau ou lui donnera tous les renseignements nécessaires.

### EN CHARGE POUR BORDEAUX.

Le beau navire à trois masts l'Alfred, doublé et choville en cuivre, partira prochainement pour ladite destination sous le commandement du capitaine Dubortrand, ayant la majeure partie de son chargement arrêté, il recevra le reste. S'il ainsi que des passagers qui seront très bien traités et logés dans sa vaste et belle chambre; s'adresser pour l'un et l'autre au capitaine à son bord, ou à M. E. Raymond et l'heu calle del 25 de mai au moins 108.

### AVIS. POUR BORDEAUX.

Partira pour la dite destination à la fin du mois, le trois mats barquo français Croise-Kear, cap. Auguste Gravereau. Ce navire est neuf et d'une excellente marche il offre dans une cabine spacieuse toutes les commodités de tables pour les passagers.

Les personnes qui désireraient prendre charge, ou passage à bord, sont priées de s'adresser aux consignataires le M. Hir freror, rue du Sp. dieu numero 26 ou au cap. à bord.

### ALMANACH

De la République Orientale de l'Uruguay.

Qu'au public depuis vingt ans à l'imprimerie de la Charité, vient de paraître à la même imprimérie pour l'année

1844.

Contenant les jours de la lune, le lever et le couchoir du soleil; une infinité d'époques mémorables, tant générales que particulières de l'Etat, la liste nominative des personnes qui forment le pouvoir, législatif, exécutif et judiciaire et autres chefs et employés du corps diplomatique et des agents étrangers près la République; une nomenclature de l'ago des monarques et des sétes nationales des puissances qui ont des relations avec la République; la nouvelle nomenclature des rues par ordre alphabétique, et toutes les autres matières de coutume.

Se trouve en vente à l'imprimerie de la Charité & la librairie de D. Pablo Domenech.

### EL ALMANAQUE

de la

REPUBLICA ORIENTAL DEL URUGUAY.

Que hace veinte años se publica por la imprenta de la Caridad, seca de darlo a luz por la misma imprenta para el proximo

Año de 1844.

Contiene el diario de sucesos de lunas y la salida y ascenso del sol; infinitas épocas memorables, así generales como particulares del Estado; la relación nominal de las personas que integran los poderes Legislativo, Ejecutivo y Judicial, de los demás gabinetes de oficinas, del cuerpo Diplomático y de los agentes extranjeros en la república. Una lista de los días y años de los Monarcas y festividades nacionales de las potencias con quienes hemos celebrado acuerdos en nuestra república. La nueva nomenclatura de las calles por orden alfabetico y todas las demás materias acostumbradas.

Se halla de venta en la Imprenta de la Caridad y en la Librería de D. Pablo Domenech.

### AU PAVILLON FRANCAIS.

Rue de Sarandi (autrefois St Charles), n° 309 et 311, vis à vis l'Etat-Major de la Légion, on trouvera vins rouge de Bordeaux très bons à 4 vingtain, idem blanc à real, vieux rhum à real la cuarte. Les vins en caisse et en bouteille et les liqueurs de toute classe, sont au prix le plus modeste, ainsi que toute espèce de comestibles.

Le café moulu est à 3 reaux la livre, et le café à real et demi, le sel à 30 reis la livre.

On vient de recevoir de France et du Brésil, une sorte partie du tabac à priser de première qualité, on le vend en gros et en détail aussi que cigaros Havane et autres et un bel assortiment de pipes de meilleur goût.

On y trouve aussi des ouvrages français choisis, tels que grammaire Chapsal, fables de Lafontaine, idem de Florian, géographie de l'homme, Bossay et Ansart et une collection de cartes géographiques, dictionnaires français espagnol et espagnol français.

### AVIS.

#### CONSERVES ALIMENTAIRES.

On trouvera chez MM. Portet-Foret, Rue Ituzaingo, autrefois rue S. Jean, num. 62, un grand assortiment de conserves alimentaires de J. Colin de Nantes, à des prix très modestes.

### AVIS.

Op-désire trouver à louer une grande batière soit à un rez de chaussée, soit à étage, offrant pour le paiement toutes les garanties possibles, des personnes qui en auraient fait présentement à adresser au collège français de Mme Guyot, rue Washington n° 82, ancienne rue San Diego.

### AVIS.

Des renseignements sont demandés par leur famille, sur le soit des nommés François Sonnai, marin, natif de Marseille, qui se trouvait en 1819, 20 et 21 chez Jean Maria sur la môle.

Et Etienne Borgelot, natif de Martigues âgé de 23 à 24 ans.

Les personnes qui pourraient en fournir sont priées de passer au bureau du « Patriote », où des communications importantes sont déposées pour les intéressés.

### AVIS.

#### AVIS IMPORTANT.

Livres à vendre récemment regis de Paris et qui se trouvent de resto. dans l'institution de M. Fabre Paul, rue de 25 mai n° 343. Tome françois français Espagnol, et Espagnol français reliure très riche; ijd. tout en français. Dictionnaire français espagnol et espagnol français par Taboada. Histoire de Napoleón avec portraits, plans de bataille etc par Noyron. Physique avec planches par Biot. Géodésie ou traité de la figure de la Terre, comprenant la Topographie, l'arpentage, le nivellement, la Géomorphie terrestre et astronomique, la construction des cartes, etc par Francoeur professeur de la faculté des sciences de Paris. Ouvrages complètes de Mirabeau. Histoire de la révolution française par Thiers. Cartes géographiques séparées. Matériaux. Grammaire de Chantreau.

### AVIS.

#### POUR MARSEILLE.

Le brick français Baptiste son capitaine Gimie, partira n'importe comment sera son chargement du 10 au 15 decembre. Les personnes qui auront des marchandises à embarquer, peuvent pour mieux compter sur celle prochaine date, recevoir par écrit, l'engagement de Cap.

Pour d'autres renseignements s'adresser à monsieur R., de Leoges, rue de les Piedras n° 96.

### AVIS.

Le magasin de modes si échelonné, de Señor Mono Grossin-Dubois, rue du 25 Mai, n° 174 et 176, étant à vendre les personnes à qui il pourraient convenir d'en faire l'acquisition, sont invitées à adresser leurs propositions à M. Michaud l'un des commissaires provisoires, rue de Zavala, n° 65, avant lundi prochain 13 du courant.

Le Germe, Jr. REYNAUD, 1844.

Imprimerie Constitutionnel, Rue de los Cimarrones No 34